

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle

A.M. 22-12-2022

M.B. 07-04-2023

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4 et 86 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant que Madame Marine Libert ne travaillant plus pour les services de la Culture de la Province de Namur, elle a perdu la qualité en vertu de laquelle elle avait été désignée ;

Qu'en raison de cette démission, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Pascale Thelen devient effectif ;

Considérant que Madame Natacha Wallez ayant intégré le quatuor de personnes habilitées à représenter une fédération professionnelle au sein des Chambres de Concertation dont celle-ci est membre, elle doit être considérée comme démissionnaire d'office de la commission en application de l'article 4 § 1^{er}, 3^o ;

Qu'en raison de cette démission, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Alain Devalck devient effectif ;

Considérant cependant le souhait de l'intéressé de démissionner également de la commission ;

Considérant qu'en raison du décès de Monsieur Philippe Luyten le 10 novembre 2022, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Stéphane Arcas devient effectif,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la commission de l'action culturelle et territoriale instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

«Sont nommés membres de la commission de l'action culturelle et territoriale pour une durée de trois ans :

	Effectifs	Suppléants
1° en qualité d'experts en centres culturels, dont :		
a) cinq issus de services culturels des différentes provinces francophones	Béatrice Agosti (Hainaut)	Valérie Formery (Hainaut)
	Pascale Thelen (Namur)	/
	Jean Michel (Liège)	/
	Jean Michel (Liège)	/
	Frédéric Philipin (Luxembourg)	/
	Thierry Pierre (Brabant wallon)	/
b) quatre issus d'un centre culturel reconnu	Justine Constant	/
	Frédéric Mazzochetti	Denis Lefèvre
	Magali Dereppe	Samia Ait Oussaid
	Valérie Lossignol	Maud Mallet
c) un issu des services culturels de la Commission communautaire française	Barbara Lenain	Janine Le Docte
d) six exerçant la fonction de directeur dans un centre culturel dont l'action est reconnue	Jérôme Wyn	/
	Bruno Wynands	Samuel Nicolai
	Myriam Masson	Nathalie Lourtie
	Carine Dechaux	/
	Edith Grandjean	Amik Lemaire
	Bernard Michel	/
2° en qualité d'experts en lecture publique, dont :		
a) deux exerçant la profession de dirigeant d'un opérateur d'appui	Marie-Christine Jadot Cécile Paul	
b) dix exerçant leur profession dans une bibliothèque publique locale	Damien Beun	/
	Mathieu Courtoy	/
	David Francq	/
	Guy Marchal	/
	Laurence Moussiaux	/
	Isabelle Peeters	/
	Anne-France Stimart	Carine Remery
	Nicolas Fanuel	/
	Roseline Lemaire	/
Emilie Herman	/	

c) un exerçant sa profession dans une bibliothèque publique itinérante	Bénédicte Dochain	
d) un exerçant la profession de directeur dans une bibliothèque publique spéciale	Michèle Dubois	
e) un titulaire d'un bachelier de bibliothécaire documentaliste ou d'un master en sciences et technologie de l'information et de la communication	Emilie Garcia Guillen	
f) un en multimédia	Thomas Pauly	Savinien Peeters
3° en qualité experts en créativité et pratiques artistiques en amateur issus des différentes disciplines artistiques concernées, selon une répartition équilibrée entre les centres d'expression et de créativité et les pratiques artistiques en amateur		
	Astrid De Hulst	/
	Valentine Coppens	/
	Véronique Swennen	/
	Pierre Bottequin	/
	Martine Conart	Myriam Bossuroy
	Béatrice Martin	/
	Stéphan Surin	Joseph Bodson
	Salim Haouach	/
	Bénédicte Dujardin	/
	Marie Batteux	/
	Marie-France Bouvy	Reine-Thérèse Raskin
	Frédéric Mariage	/
	Gilles Bogarts	/
	Nacer Nafti	Jean-Pierre Crenier
	Jean-Marie Xhonneux	Alain Lackner
	Pierre Ernoux	Jérémy Lépine
	Paula Fuks	/
	Loti Piris Nino	/
	Fabrice Vandersmissen	/
	Fabrice Imbert	/
4° en qualité d'experts, en particulier dans l'exercice d'une profession relative :		
a) à l'éducation permanente	Céline Martin	Caroline Coco

b) aux musées et autres institutions muséales	Caroline Wintgens	Jacques Toussaint
c) à l'enfance et la jeunesse		
d) aux lettres et au livre		
e) aux arts de la scène	Mélanie Verscheure	
f) aux arts plastiques	Stéphane Arcas	
g) à l'audiovisuel et au cinéma	Gauthier Jacquinet	Sarah Martin
	Pierre Etienne	

Article 2. - Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature.

Bruxelles, le 22 décembre 2022.

Ministre de la Culture,
B. LINARD